

Réunion du personnel

Mercredi 30 septembre

De 10h30 à 11h10

Compte-rendu

Participants : Amélie Denain, Manu Guyot, Marvin Jacobs, Cédric Dacheux, James Cassar, Alexandre Leprêtre, Valentin Debuchy, Antonin Meyran (salariés), Cédric Fizet (directeur)

Excusés : Thierry Mascagni (arrêt de travail), Mélissa Blondeaux (ne travaille pas le mercredi)

Informations

Recrutement d'Antonin Meyran en remplacement de Thierry pendant la durée de son arrêt de travail.

Tenue de l'assemblée générale de l'association jeudi dernier. Merci à ceux qui étaient présents et à ceux qui m'ont aidé à préparer. Nouveau conseil d'administration de 21 membres, qui se réunira le 14 octobre pour élire le bureau.

Evolution de la situation sanitaire dans l'Oise et impact sur l'activité

L'Oise, la Seine-et-Marne, l'Eure et le Val-d'Oise sont désormais en zone d'alerte (« zone rouge »). Les préfets sont habilités à prendre des mesures complémentaires pour réduire le risque de contamination.

La Préfète de l'Oise a pris un arrêté en date du 28 septembre, applicable du 29 septembre au 13 octobre. Il comprend notamment les mesures suivantes :

- **Port du masque obligatoire** dans l'ensemble de l'espace public dans les communes de plus de 10000 habitants.
- **Limitation à 30 personnes des rassemblements festifs** ou familiaux dans les établissements recevant du public, notamment dans les salles des fêtes et salles polyvalentes (ERP de type L) et dans les chapiteaux, tentes et structures, dans l'ensemble du département.
Les rassemblements festifs peuvent se comprendre notamment comme les événements avec restauration et boissons susceptibles de se transformer en soirée dansante ou de conduire à un non-respect des mesures barrières (distanciation sociale, port du masque, places assises). Les fêtes de famille, fêtes entre amis, fêtes locales, soirées étudiantes ne peuvent ainsi se tenir à plus de 30 personnes dans un établissement recevant du public.
- **Interdiction des buvettes** et autres points de restauration debout, dans l'ensemble du département.

J'ai demandé à la Préfecture la confirmation écrite du fait que la limitation à 30 personnes s'appliquait aux séances de cinéma publiques et scolaires. J'ai interrogé également la DSDEN au sujet des projections scolaires. Il y aura probablement plus de 30 élèves pour la séance du 9 octobre à Estrées-Saint-Denis.

Une première information a été envoyée aux communes vendredi dernier pour leur annoncer que les séances étaient désormais limitées à 30 personnes.

La plupart les maintiennent, mais quelques communes de plus ont annulé leurs séances en octobre. Aujourd'hui, 15 communes ont suspendu leurs séances. La moyenne de spectateurs payants depuis le 26 août est de 21,45.

Pour le moment ma position est de continuer à organiser nos séances, même si peut-être ce ne sera plus possible dans quelques jours. La situation financière de l'association n'est pas menacée à court terme.

Point sur les protocoles sanitaires

Pas de désinfection entre 2 séances à Saint-Pathus. Pas d'aération. 1h d'écart. *Quel protocole est applicable dans une salle de cinéma ?*

Port du masque et gel hydroalcoolique : ok.

Beaucoup de bénévoles paient leurs places pour atteindre le minimum requis.

Echanges de la main à la main constatés en caisse.

Dans la prochaine communication envers les communes, rappeler :

- l'interdiction de la buvette
- le principe d'éviter les échanges de la main à la main

Compte-rendu : Cédric Fizet